

CONTROLE DES FINANCES PUBLIQUES

Les capacités de la Cour des comptes renforcées

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental d'amélioration et de modernisation de la gestion des finances publiques, plusieurs experts sont depuis hier en atelier pour restituer et valider les projets de loi régissant la Cour suprême.

La transparence dans la gestion des deniers publics est une mission à laquelle participe la section de la Cour des comptes. Les autorités ont décidé dans la perspective de la création de la future Cour des comptes de renforcer les capacités opérationnelles de la section de la Cour des comptes.

Il s'agit notamment de porter l'effectif des conseillers de 15 à 67 et celui du personnel d'appui de 12 à 35 agents à l'horizon 2008. Au cours des travaux de l'atelier, les participants se pencheront sur deux projets de loi en l'occurrence

le projet de loi organique modifiant la loi organique 96-071 du 16 décembre fixant l'organisation, les règles de fonctionnement de la Cour suprême et la procédure suivie devant elle et le projet de loi portant statut des conseillers de la section des comptes.

Il s'agira, pour les participants, d'apporter les modifications nécessaires et parallèlement de formaliser, dans un texte législatif, les dispositions relatives au statut des conseillers de la section de la Cour des comptes.

L'atelier mènera en outre la réflexion sur les besoins en formation. La cérémonie d'ouverture était présidée par le 1er vice-président de la Cour suprême Ousmane Diakité en présence du représentant résident du Pnud au Mali, Philippe Poinot.